sastre, il reçut, dit-on, du sénat et du peuple l'autorisation de se venger, comme bon lui semblerait, de ceux qui l'avaient proscrit; mais il se contenta de faire prosterner ses ennemis à terre, de leur montrer que leur vie dépendait de lui et leur pardonna. Bientôt après, il se rendit en Sicile avec une armée de mercenaires. Malgré tous ses efforts, il ne put empêcher les principaux alliés de Carthage de succomber sous les coups de Timoléon, et conclut néanmoins avec ce général un traité de paix avantageux (338). Giscon, dont il n'est plus question à partir de cette époque, était père d'Amilcar, qui combattit Agathocle.

GISCON, général carthaginois, mort vers 239 avant J.-C. Il se distingua sous les ordres d'Amilcar Barca pendant la première guerre punique, reçut le commandement de Lilybée en Sicile et fut chargé, après la conclusion de la paix (241), de ramener à Carthage l'armée, qui se composait de mercenaires. Lorsque les mercenaires arrivèrent en Afrique, le gouvernement carthaginois voulut opérer une réduction sur l'arriéré de solde qui leur était dû. Cette mesure provoqua un soulèvement général dans l'armée et amena bientôt une guerre civile tellement sanglante qu'elle a reçu le nom d'*inexpiable*. Giscon fut envoyé vers les mercenaires pour négocier avec eux et satisfaire au besoin à leurs demandes; mais ceux-ci, excités par Mathon et Spendius, montrèrent la plus grande exigence, et, irrités de quelques paroles méprisantes prononcées par le général, ils le chargèrent de fers, le jetèrent en prison, s'emparèrent des sommes qu'il avait apportées et déclarèrent la guerre à Carthage. Pendant deux ans, les révoltés luttèrent contre Amilcar Barca, qui avait été chargé de les réduire et qui les battit en plusieurs rencontres. Leurs chefs, voulant les empêcher de se soumettre et leur enlever tout espoir de rentrer en grâce, les poussèrent à massacrer tous leurs prisonniers. Giscon, le plus illustre d'entre eux, fut mis à mort avec des raffinements de cruauté. On lui coupa la main; son corps fut déchiré par les soldats furieux, et on l'enfouit tout vivant dans une fosse. M. Gustave Flaubert, dans son remarquable roman intitulé *Salammbô*, a retracé avec beaucoup d'art les principaux épisodes de cette guerre *inexpiable*, dont il est question dans l'historien Polybe.

GISE (Frédéric-Auguste, baron DE), homme d'Etat allemand, né en 1783. Il embrassa, en 1807, la carrière diplomatique, fut d'abord attaché d'ambassade de la Bavière à Paris, fit partie du congrès de Vienne, après la chute de l'empire, puis devint ambassadeur dans les Pays-Bas et en Russie. Nommé ministre des affaires étrangères en 1832, M. de Gise resta au pouvoir jusqu'en 1846, époque où il rentra dans la vie privée. Pendant son passage aux affaires, le roi Othon fut placé sur le trône de Grèce, et la Bavière entra dans le zollverein allemand. M. de Gise se montra chaud partisan de l'introduction de l'unité de monnaies en Allemagne. Bien que protestant, il jouit de toute la confiance du roi Louis de Bavière, dont les tendances ultramontaines étaient si vivement accusées. Depuis 1830, il fait partie de l'Académie des sciences de Munich, à titre de membre honoraire.

GISÉCHIE s. f. (gi-zé-kî). Bot. Syn. de GIESECKIE.

GISEKE (Nicolas-Thierry), poëte allemand, dont le véritable nom est **Kozeghi**, né à Guenz (Hongrie) en 1724, mort en 1765. Il étudia la théologie à Leipzig, donna ensuite des leçons particulières, puis fut successivement ministre à Frautenstein, prédicateur de la cour à Quedlimbourg et enfin surintendant à Sondershausen. Giseke a chanté dans ses vers Dieu, l'amour et l'amitié. Il n'a ni beaucoup d'imagination ni beaucoup de souffle poétique; mais ses œuvres, écrites avec simplicité, sont remplies d'une douce mélancolie, et la versification en est harmonieuse. Ses *Œuvres poétiques*, publiées pour la plupart dans la *Gazette de Brême*, ont été réunies après sa mort et éditées à Brunswick (1767). — GISEKE (Auguste-Louis-Chrétien), fils du précédent, né à Quedlimbourg en 1756, mort à Brunswick en 1832, fut conseiller du Danemark, puis de Brunswick. Il s'adonna à la culture des lettres et se fit connaître par des contes et des poésies. On estime surtout ses Idylles, publiées sous le titre de : *Tableau du bonheur champêtre* (Leipzig, 1791). — GISEKE (Henri-Louis-Robert), littérateur, arrière-petit-fils de Nicolas, né à Marienwerder (Prusse) en 1827, étudia successivement la théologie, la philosophie, l'histoire, à Halle et à Breslau, puis se livra à son goût pour les lettres. Giseke a publié des romans : les *Titans modernes* (1850); le *Petit et le grand monde* (1853); *O.-L. Brook* (1862, 2 vol.); *Kathchen* (1864, 4 vol.), etc.; des pièces de théâtre : *Jean Rathenow* (1854), les *Deux Cagliostro* (1857), *Maurice de Saxe* (1860), *Lucifer* (1860); enfin il a donné les *Tableaux dramatiques de l'histoire allemande* (Leipzig, 1865), trois drames dont le sujet est emprunté à l'histoire des commencements de la civilisation dans le royaume de Prusse.

GISEKE (Paul-Thierry), médecin allemand. V. GIESECKE.

GISÈLE, GISLA ou **GILDA**, fille de Charlemagne et d'Hildegarde, née en 781. Elle se fit remarquer par le déréglement de sa conduite, et d'odieux soupçons planèrent même sur la nature de la tendresse que son père lui témoignait. Après la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire fit enfermer dans le palais des Thermes Gisèle et sa sœur Rotrude, dont les mœurs n'étaient pas moins licencieuses.

GISÈLE ou **GISLA**, fille du roi Charles le Simple, née vers 897. Pour mettre un terme aux ravages que Rollon, chef de pirates norvégiens, exerçait dans les provinces du nord de la France, Charles le Simple conclut avec lui, vers 912, à Saint-Clair-sur-Epte, un traité par lequel il lui cédait, à titre de fief, la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie, et lui donnait en mariage sa fille Gisèle, à condition qu'il se ferait chrétien. Gisèle avait alors environ quinze ans et Rollon soixante. Ce dernier n'en survécut pas moins à sa jeune épouse, qui mourut sans lui laisser d'enfants.

Giselle ou les **Willis**, ballet fantastique en deux actes, de Th. Gautier et Saint-Georges, musique d'Adolphe Adam (grand Opéra, 28 juin 1841). « Mon cher Henri Heine, écrivait Théophile Gautier à son ami, en feuilletant, il y a quelques semaines, votre beau livre *De l'Allemagne*, je tombai sur un endroit charmant : c'est le passage où vous parlez des elfes à la robe blanche dont l'ourlet est toujours humide, des nixes qui font voir leur petit pied de satin au plafond de la chambre nuptiale, des willis au teint de neige, à la valse impitoyable, et de toutes ces délicieuses apparitions que vous avez rencontrées dans le Hartz et sur le bord de l'Ilse, dans la brume veloutée du clair de lune allemand; et je m'écriai involontairement : « Quel joli ballet » on ferait avec cela! » Je pris même, dans un accès d'enthousiasme, une belle grande feuille de papier blanc, et j'écrivis en haut, d'une superbe écriture moulée : les *Willis*, ballet. Puis je me mis à rire et je jetai le feuillet au rebut, sans aller plus loin, me disant qu'il était bien impossible de traduire au théâtre cette poésie vaporeuse et nocturne, cette fantasmagorie voluptueusement sinistre, tous ces effets de légende et de ballade si peu en rapport avec nos habitudes. Le soir, à l'Opéra, la tête encore pleine de votre idée, je rencontrai, au détour d'une coulisse, M. de Saint-Georges, l'homme d'esprit qui a su transporter dans un ballet, en y ajoutant beaucoup du sien, toute la fantaisie et tout le caprice du *Diable amoureux*, de Cazotte; je lui racontai la tradition des willis. Trois jours après, le ballet de *Giselle* était fait et reçu. Au bout de la semaine, Adolphe Adam avait improvisé la musique, les décorations étaient presque achevées, et les répétitions allaient grand train... Le second acte est la traduction aussi exacte que possible de la page que je me suis permis de déchirer dans votre livre. » Le ballet de *Giselle* a eu cent représentations; c'est dire qu'il obtint le plus brillant succès. La musique d'Adam aida à ce résultat. Elle abonde en motifs, en effets d'orchestre; elle contient même une fugue très-bien conduite. Le second acte résout heureusement ce problème musical du fantastique gracieux et plein de mélodie. La *valse* des willis est restée célèbre à juste titre. Carlotta Grisi excellait dans le rôle de Giselle.

Ce ballet a été repris récemment à l'Opéra avec le plus grand luxe; on a surtout remarqué une glace énorme, imitant les eaux du lac sur lequel glissent les willis et du plus éblouissant effet. Le succès a été tout aussi grand qu'à l'apparition de cette belle œuvre chorégraphique, une des plus complètes qui aient été réalisées.

GISEMENT s. m. (ji-ze-man — rad. *gésir*). Mar. Situation des côtes, leur direction par rapport à un point fixe : *La connaissance des* GISEMENTS *est indispensable au pilote.*

— Géol. et minér. Masse de terrain considérée sous le rapport de sa disposition ou de sa nature : *Des* GISEMENTS *houillers. Des* GISEMENTS *aurifères. La présence fréquente du carbonate de fer dans les* GISEMENTS *de houille est une des circonstances les plus heureuses pour l'industrie métallurgique.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les *gisements* peuvent être classés comme il suit : *gisements en couches*, *gisements en filons*, *gisements en amas*. Un terrain est l'ensemble de masses minérales qui se sont déposées dans une même période de tranquillité; il peut donc contenir des bancs de matières différentes et renferme une série d'assises; on appelle ainsi une sorte de grande lentille qui, dans sa position primitive, a une épaisseur variant peu entre deux points assez rapprochés. On appelle *couche* un banc d'une assise. On admet pour les couches d'autres modes de formation : les unes, comme la houille, sont formées par des végétaux gigantesques qui s'étaient développés dans des lacs intérieurs, remblayés dans la suite; d'autres sont dues à des actions chimiques; d'autres enfin proviennent d'une évaporation, comme le sel gemme. Les couches sont loin de conserver la forme lenticulaire; il s'est produit des failles qui ont troublé cette régularité. Pour définir une couche, il faut connaître son épaisseur ou sa puissance, son toit et son mur, sa direction, intersection du plan horizontal et du plan tangent au point considéré; son inclinaison, donnée par la ligne de plus grande pente; son affleurement. Ces connaissances étant acquises, on connaît l'*allure* du gîte. Parmi les accidents qui peuvent exister, il y en a qui sont contemporains du dépôt et alors particuliers à la couche, d'autres postérieurs au dépôt. Parmi les premiers, on distingue les changements de puissance et les changements de nature. Dans les changements de puissance, on distingue la structure en chapelet, composée d'une série d'amincissements et de renflements; les *crans*, *crochons* ou *coufées*, qui sont des étranglements brusques en un point particulier; quelquefois on a une interruption complète de la couche, phénomène généralement dû à des érosions postérieures à des soulèvements. Au voisinage d'un affleurement ou d'une faille, une couche est moins bonne qu'ailleurs, en général. Parmi les changements de nature, on distingue les barrages, accidents qui ont amené au milieu du *gisement* un petit banc étranger, dans une couche de houille, par exemple, un petit banc de schiste; les bifurcations, dans lesquelles les barrages prennent des proportions considérables; les *dikes*, qui font que la houille est devenue sèche et a pris l'aspect du coke; quelquefois des altérations plus profondes se produisent : un minerai se change dans un même bassin en pyrite. Dans les accidents postérieurs à la formation de la couche, on distingue les plissements, les changements de niveau dus aux failles, la suppression d'une ou de plusieurs couches. On rencontre de nombreux plissements dans le bassin de Mons, en particulier, déterminés par des soulèvements brusques et violents. Les accidents de niveau provenant des failles sont très-nombreux et très-variés. Quant aux suppressions de couches, elles sont occasionnées par des replis ou contournements, par des failles, dikes ou rejets. Ces suppressions sont tantôt partielles, tantôt complètes. Les *gisements* en filons sont des failles ouvertes dans une roche et remplies postérieurement de matières étrangères. (Pour plus de détails, voir l'article FILON.) Les *gisements* en amas sont tous ceux qui ne sont ni couches ni filons. Ce qui les différencie essentiellement, c'est l'irrégularité de l'allure. On divise les amas en masse couchée, celle qui fait partie d'un terrain sédimentaire, avec une grande accumulation sur quelques points seulement; masse droite, qui n'est pas dans le sens de la stratification; masse entrelacée ou *stokwer*, ensemble de petites veines remplies de matières utiles. Il y a enfin les *gisements* d'alluvion, composés de matières entraînées par les eaux. On distingue encore les *grazenlaufer* (coureurs de gazon); ce sont des filons avec moins d'étendue. Les *gisements* qui, par leur allure, ne correspondent ni aux couches ni aux filons se rencontrent très-souvent.

Si l'on considère les *gisements* au point de vue de l'exploitation industrielle, la loi en reconnaît de trois sortes : les mines, les minières et les carrières. Voici les dispositions légales relatives à ces divers *gisements :*

Article 1er. Les masses de substances minérales ou fossiles, renfermées dans le sein de la terre ou existantes à la surface, sont classées, relativement aux règles de l'exploitation de chacune d'elles, sous les trois qualifications de mines, minières et carrières.

Art. 2. Seront considérées comme mines celles connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer en filons ou couches, du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine ou autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, des bitumes, de l'alun et des sulfates à bases métalliques.

Art. 3. Les minières comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes.

Art. 4. Les carrières renferment les ardoises, les grès, pierres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, les strass, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolin, terres à foulon, terres à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais; le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines. (Extrait de la loi du 21 avril 1810, concernant les mines, les minières, les tourbières, les carrières et les usines minéralurgiques.)

GISÈQUE s. f. (ji-zè-ke). Syn. de GIESECKIE.

GISKRA (Charles), homme d'Etat allemand, né à Trubau (Moravie) en 1820. Il fit ses études de droit à l'université de Vienne, et y prit successivement les titres de docteur en philosophie (1840) et de docteur en droit (1843). Chargé, comme suppléant, de la chaire d'histoire à l'université, puis de celle d'économie politique et d'administration politique, il acquit une grande popularité parmi les étudiants, et fut envoyé au parlement de Francfort (1848); il fut nommé ensuite par trois colléges électoraux membre de l'Assemblée nationale allemande, où il siégea jusqu'en 1850. Il rentra à cette époque dans la vie privée, et ne put même obtenir du gouvernement autrichien l'autorisation d'exercer la profession d'avocat. Il lui fallut attendre dix années. En 1860, il put enfin plaider, non à Vienne, mais à Brunn, où il ne tarda pas à se faire une brillante réputation. Les électeurs de cette ville l'envoyèrent siéger à la diète, d'où il passa à la chambre des députés du Reichsrath. Il est resté depuis lors un des chefs du parti libéral.

GISMONDI (Charles-Joseph), minéralogiste italien, né à Menton, près de Monaco, en 1762, mort en 1824. Il fit partie de l'ordre des piaristes, s'adonna particulièrement à l'étude des sciences physiques et mathématiques, surtout de la minéralogie, et professa ces diverses sciences à Palerme, à Rome, à Naples. Gismondi forma de précieuses collections minéralogiques, et découvrit diverses substances nouvelles dans ses excursions scientifiques. Le seul écrit qu'il ait publié est intitulé : *Osservazioni sopra alcuni minerali dei contorni di Roma* (1817).

GISMONDINE s. f. (ji-smon-di-ne — du nom du naturaliste *Gismondi*). Minér. Substance vitreuse, demi-transparente et de couleur blanc grisâtre ou gris rougeâtre.

— **Encycl.** Cette substance, qu'on trouve dans les anciennes laves du Vésuve, ainsi que dans celles de Capo di Bove, près de Rome, et d'Aci-Castello, en Sicile, a été d'abord confondue avec la phillipsite ou harmotome calcaire, qui lui est souvent associée. Comme celle-ci, c'est un hydrosilicate alcalin d'alumine et de chaux. D'après une analyse de Marignac, elle renferme 35 parties de silice; 29 d'alumine; 15,7 de chaux et de potasse, et 20,3 d'eau. Sa dureté est de 5, et sa pesanteur spécifique de 2,26. Ce minéral se présente en petits cristaux octaèdres, ayant pour base un carré, et dont l'angle de la base est de 92° 20', tandis que celui des arêtes culminantes est de 118° 30'. Des traces de clivage s'observent parallèlement à la base. Soumise à une température de 100 degrés, la *gismondine* perd un tiers de son eau et devient opaque, ce qui la distingue surtout de la phillipsite.

GISOLFE, duc de Frioul, mort en 611. Il succéda, en 590, à son père Grasulfe, neveu d'Alboin, roi des Lombards. Il fut tué en combattant contre les Avares, qui venaient d'envahir l'Italie. Sa veuve, Roncilde, ayant aperçu, du haut des remparts de Città di Friuli assiégée, le roi des Avares, ressentit, dit-on, pour lui une subite passion, et lui fit proposer de lui livrer la ville, s'il consentait à l'épouser. Le chef barbare accepta son offre; mais, dès qu'il fut maître de la ville, il fit saisir Roncilde et ordonna de l'empaler. C'est sous le règne de Gisolfe que le siége patriarcal d'Aquilée perdit sa juridiction sur les Vénitiens. Le fils de ce duc, Grimoald, devint roi des Lombards.

GISOLFE Ier, duc de Bénévent, mort vers 703. Il succéda, vers 690, à son frère Grimoald II. Il agrandit son duché, fit une irruption dans les Etats de l'Eglise (709), les ravagea et emmena un grand nombre de prisonniers. Il eut pour successeur son fils, Romoald II. — GISOLFE II, duc de Bénévent, mort vers 750, était fils de Romoald II. Longtemps dépouillé de son duché, il en fut mis en possession en 742 par Luitprand, roi des Lombards. Son règne n'offre rien de remarquable.

GISOLFE Ier, prince de Salerne, né en 929, mort en 978. Il succéda vers 943 à son père Guaimar II. Il prit la défense des princes de Bénévent et de Capoue contre le pape Jean XII (959), eut, cette même année, une entrevue avec ce pontife, fit une alliance avec lui, et facilita les rapports commerciaux entre ses sujets, les Grecs et les Sarrasins. Gisolfe conserva l'intégrité de ses frontières lors de l'invasion d'Othon le Grand dans l'Italie méridionale (969). Il fut quelque temps dépossédé de ses Etats par Landolphe, son cousin, qu'il avait accueilli à sa cour; mais Pandolphe Tête de Fer, prince de Capoue, vint à son secours et le rétablit sur le trône (974). En reconnaissance de cette intervention, Gisolfe, qui n'avait pas d'enfants, adopta Pandolphe, fils de son libérateur.

GISOLFE II, prince de Salerne, né vers 1035, mort vers 1092. Il succéda, en 1052, à son père Guaimar IV, qui l'avait associé à son pouvoir en 1040, et qui périt assassiné. Gisolfe fit périr tous ceux qui avaient trempé dans le meurtre de son père, puis maria sa sœur Sigelgaita à Robert Guiscard pour s'en faire un allié. D'un caractère orgueilleux et dur, il indisposa contre lui ses sujets, particulièrement les habitants d'Amalfi, qu'il accabla d'impôts, et se rangea en même temps du côté du pape Grégoire VII contre Robert Guiscard. Les Amalfitains implorèrent le secours de ce dernier, qui s'empressa d'intervenir en leur faveur. Gisolfe ayant refusé de faire aucune des concessions demandées, Robert vint mettre le siége devant Salerne, dont il s'empara, et dépouilla son beau-frère de ses Etats. Gisolfe se retira alors auprès du pape, qui lui donna un petit fief près de Rome, et, d'après quelques auteurs, le nomma gouverneur de la Campanie romaine.

GISORS, en latin *Gisortium*, ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 30. kilom. E. des Andelys, sur l'Epte, la Troëne et le Reveillon; pop. aggl., 3,189 hab. — pop. tot., 3,573 hab. Gisors présente une animation commerciale et industrielle remarquable. Elle possède des fabriques de draps fins, d'indiennes, de percale, des ateliers de dentelle, de blonde, des fabriques de buffleteries pour

équipements militaires, des fabriques de coton, des blanchisseries de toiles, des tanneries, des verreries et des moulins à tan et à foulon. Le commerce a surtout pour objet les produits manufacturés, les grains, les farines et les bestiaux qui concourent aux approvisionnements de Paris.

L'église paroissiale et la vieille forteresse de Gisors méritent une description spéciale.

L'église, dédiée à saint Gervais et à saint Protais, est un beau monument du XIIIe, du XVe et du XVIe siècle. La reine Blanche de Castille en fit construire le chœur et les sous-ailes. Le grand portail, qui offre un mélange des styles gothique et de la Renaissance, est orné de corniches, de volutes, d'archivoltes, de galeries, de frises de toutes sortes et d'une foule d'autres gracieux détails. Le clocher, dans sa partie inférieure, est d'une nudité choquante; mais il offre, dans sa partie supérieure, de délicates sculptures et des statues mutilées. Le portail S. est orné de nombreuses statuettes. Le portail du N. est un magnifique spécimen du style fleuri de la Renaissance. Les sculptures y sont semées à profusion. Rien n'est comparable au soin avec lequel chaque pierre a été fouillée et travaillée. Entre deux tourelles délicatement ornées se dressent deux pignons décorés de feuillages, de nervures et de clochetons. Les deux portes en chêne sont des chefs-d'œuvre de sculpture. L'église de Gisors possède de doubles collatéraux, chose très-rare et peut-être unique en Normandie. « Les piliers qui séparent à l'intérieur la nef principale des petites nefs sont, pour la plupart, curieux à étudier, dit M. Joanne. Celui que l'on désigne à Gisors sous le nom de pilier des marchands est à six pans, dont chacun offre des groupes de sculptures représentant les différents corps de métiers qui ont contribué à son érection. Le pilier des Dauphins mérite aussi une attention particulière.

» Le chœur est beaucoup plus bas que la nef. » On remarque, en outre, à l'intérieur de l'édifice : la menuiserie des orgues, la chaire à prêcher, le banc d'œuvre; de beaux vitraux, offrant les portraits de Blanche de Castille, de Louis VIII, etc.; de magnifiques restes de bas-reliefs attribués à Jean Goujon, et représentant la *Descente de croix* et le *Trépassement de la Vierge*, et la chapelle des fonts baptismaux, qui possède un arbre de Jessé gigantesque, sculpté en ronde bosse, à pleine pierre.

« Les restes de l'antique forteresse, dit M. Joanne, forment encore un ensemble imposant de tours et de murailles en ruine. Du haut de la butte artificielle sur laquelle il est bâti, le donjon domine tous ces débris de constructions d'un autre âge. L'énorme tour dite tour Saint-Thomas de Cantorbéry se dresse au centre du donjon. La tour dite du Prisonnier renferme, dans un étage inférieur, des sculptures représentant diverses scènes de la Passion; des épisodes de tournois; une femme en prière, entourée d'une levrette, d'un agneau et d'une colombe; Adam et Eve de chaque côté de l'arbre de vie; un tombeau environné de cinq personnages, etc. Un prisonnier, sur le compte duquel abondent les récits légendaires, mais dont l'origine et la destinée sont restées un mystère, a gravé ces figures, avec la pointe d'un clou, dit-on, en suivant, dans son travail, le déplacement d'un mince rayon de soleil que laisse pénétrer une étroite meurtrière. Une partie du château sert aujourd'hui de halle. Le reste a été l'objet d'une habile restauration. Les ruines de la forteresse de Gisors, religieusement conservées et environnées de massifs de verdure, sont très-pittoresques et méritent la visite de tous les touristes. »

L'hospice de Gisors, construit en 1860, a été qualifié d'hospice modèle par M. Husson, directeur général de l'assistance publique. Cet édifice est d'aspect monumental. La façade principale présente un grand rectangle, au milieu duquel s'élève la chapelle, qui fait avant-corps; de l'autre côté, et aux deux extrémités du corps principal, se trouvent deux ailes, également de formes rectangulaires et symétriques, reliées entre elles par une spacieuse galerie couverte, qui sert de promenoir dans les jours pluvieux. Les bâtiments contiennent cent lits. Ce bel établissement est complété par une vaste cour d'entrée, des préaux pour les vieillards et les convalescents, et une promenade sur les bords de l'Epte. La chapelle de l'hospice est ornée de belles peintures murales et de vitraux exécutés sur les dessins de M. Claudius Lavergne.

Signalons aussi à Gisors : l'hôtel de ville, une jolie maison de la Renaissance, la porte romane de l'ancienne maladrerie de Gisors, l'ancienne chapelle du couvent des Annonciades, la statue en marbre du général de Blanmont, par Desbœufs, inaugurée en 1851, près des ruines du château; le musée et la bibliothèque, etc.

Gisors était, à l'époque romaine, une ville de la seconde Lyonnaise. Clotaire II donna, au VIIe siècle, à son cousin saint Romain, évêque de Rouen, le patrimoine de Gisors pour l'église Notre-Dame. Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la ville de Gisors cessa d'être la capitale de tout le Vexin pour devenir la capitale du Vexin normand. Placée sur les confins de la Normandie et de la France, elle fut un point stratégique que se disputèrent vivement les partis. Au XIe siècle, Thibaut de Gisors y possédait un château fort, qui fut transformé en 1095, par les soins du célèbre architecte Robert de Bellesme et sur l'ordre de Guillaume le Roux, en une forteresse redoutable, que Henri Ier environna plus tard d'une vaste enceinte de murailles. Vers 1108, Louis le Gros, prétextant la cession du château de Thibaut à Henri Ier, commença une guerre qui dura jusqu'en 1110 et peut-être 1114. Les hostilités, suspendues pendant quelque temps, ne tardèrent pas à recommencer, Louis le Gros prétendant soutenir les droits de Guillaume Cliton au duché de Normandie. Le pape Calixte, qui assistait à cette époque à un concile tenu à Reims (1118), vint trouver Henri d'Angleterre à Gisors. Cette entrevue n'eut pas d'effet, et, l'année suivante, le roi de France fut battu à Brémulle. Deux ans plus tard, des barons normands voulurent enlever par surprise le château de Gisors, mais ils furent repoussés par Robert de Candos. Après la mort de Henri Ier, Louis le Gros se fit livrer par Geoffroi Plantagenet, pour prix de sa neutralité, Gisors et le Vexin normand. Cette place retomba au pouvoir du roi d'Angleterre en 1160, par la trahison des chevaliers du Temple. La lutte engagée entre Henri II et Louis le Gros continua entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Gisors était généralement choisi comme un lieu de conférences. En 1180, 1182, 1183, 1185, 1188, les rois de France et d'Angleterre s'y réunirent, et, en 1188, la croisade y fut prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, devant Philippe-Auguste et Henri II. Pendant la captivité de Richard Cœur de Lion, Gilbert de Vascœuil, qui tenait le château de Gisors, le livra à Philippe-Auguste qui s'y établit et s'empara de tout le Vexin normand. Le traité de 1195, entre Richard et Philippe, confirma ce dernier dans la possession de Gisors.

Depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, Gisors éprouva plus d'une fois les malheurs de la guerre. En 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, qui ne put prendre le château, brûla la ville; elle fut de nouveau enlevée par les Anglais en 1419, et rendue trente ans plus tard à Charles VII par Richard de Marbury, commandant la garnison anglaise, moyennant la liberté de deux de ses fils, faits prisonniers au siége de Pont-Audemer. Pendant la guerre dite du *Bien public*, le duc de Calabre s'en empara en 1465. La Ligue y tint garnison jusqu'en 1590, époque où les habitants reconnurent l'autorité de Henri IV, qui vint plusieurs fois dans la ville, et y fit un assez long séjour en 1593. Durant les troubles de la Fronde, le marquis de Flavacourt, gouverneur du château, en ouvrit les portes aux rebelles.

L'histoire de Gisors est plutôt royale que féodale. Cependant, on constitua plusieurs fois en comté ou en duché, au profit des princes de la maison royale, le domaine de Gisors. Il fut possédé par la reine Blanche de Castille; Blanche d'Evreux, seconde femme de Philippe de Valois, le reçut en douaire en 1349. En 1550, François Ier le donna à Renée de France, duchesse de Ferrare, et, en 1566, Charles IX en transporta la propriété à son frère François, duc d'Alençon. Louis XIV donna en apanage à Charles de France, duc de Berry, sous le titre de vicomté, la seigneurie de Gisors, réunie à celle de Vernon et des Andelys. En 1718, Gisors passa, par échange, au duc de Belle-Isle. En 1742, il fut érigé en duché, et, en 1748, en pairie.

GISORS (Louis-Marie FOUQUET, comte DE), homme de guerre français, né en 1732, mort en 1758. Il était fils du maréchal de Belle-Isle. Il embrassa fort jeune la carrière militaire, devint colonel du régiment de Champagne, fut nommé, en 1753, gouverneur de Metz et du pays messin, puis mestre de camp lieutenant du régiment royal des carabiniers, et se distingua en plusieurs occasions par son intrépidité. Le comte de Gisors donnait les plus brillantes espérances lorsqu'il mourut, à vingt-six ans, des suites d'une blessure, qu'il avait reçue en chargeant l'ennemi, à la tête des carabiniers, lors de la malheureuse bataille de Crevelt.

GISORS (Anselme-Marie FOUQUET, comte DE), littérateur, né à Paris en 1767, mort en 1827. Il avait embrassé la carrière des armes lorsqu'il émigra, en 1792. Il passa alors en Espagne, où il prit du service, revint en France après le 18 brumaire, fut envoyé, sous la Restauration, comme garde du génie, à la Guadeloupe, au Sénégal, et mourut de la fièvre jaune dans l'île de Gorée. Gisors a composé des *poésies*, des *fables*, et donné une bonne édition du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres, remis en français (Paris, 1802, 4 vol. in-8°).

GISORS (Henri-Alphonse), architecte français, membre de l'Institut, né à Paris en 1796, mort en 1866. Elève de son oncle Gisors, il n'apprit sous lui que les premiers rudiments de son art, et c'est dans l'atelier de Percier qu'il entreprit les études sérieuses qui l'ont fait l'un des architectes les plus savants de notre époque. Il dessinait déjà avec une rare intelligence, quand il entra, vers dix-huit ans, à l'Ecole des beaux-arts. Cette tendance à voir l'utile seulement, sans souci de l'agréable, qui a dominé toute sa carrière, lui faisait déjà à l'école une position relativement inférieure, et elle explique comment on put lui préférer, au concours, des travaux plus faibles que les siens, mais d'aspect plus agréable. Il n'eut que le deuxième grand prix en 1823.

M. Gisors se fit, à son retour de Rome, une notoriété véritable comme architecte positif et pratique. En 1828, il débuta par la construction du corps de garde des pompiers, rue Mouffetard, et donna, au Salon de cette même année, le projet d'une *Fontaine monumentale en l'honneur des sciences, des arts et du commerce*, qui devait s'élever au milieu de la place de la Concorde. L'auteur y avait dépensé, pour la disposition des eaux, une science, des calculs à défrayer vingt projets de fontaines; mais la partie architecturale du dessin laissait beaucoup à désirer.

Gisors bâtit ensuite successivement l'*Hôpital des cliniques* (1832-1833); l'*Amphithéâtre de l'Observatoire* (1838-1840); l'*Ecole normale* (1841-1847). Le mérite incontestable de ses travaux le fit nommer architecte du Luxembourg. Le premier acte de ces fonctions nouvelles fut la construction de la *Salle provisoire des séances judiciaires*, où furent jugés Avril et Fieschi (1834). Il remania plus tard le palais presque tout entier et lui donna l'aspect qu'il présente aujourd'hui. Il a publié, sur cette immense restauration, deux albums qui ont pour titre : *Vues du Luxembourg agrandi et restauré* et la *Chambre de Marie de Médicis* (1848).

C'est en 1854 que l'éminent architecte fut nommé membre de l'Institut.

GISORTIUM, nom latin de GISORS.

GISQUET (Henri), industriel, ancien préfet de police, né à Vezin (Moselle) en 1792, mort en 1866. Il entra, à l'âge de seize ans, dans la maison de banque des Périer comme simple expéditionnaire, devint rapidement chef de la comptabilité et montra tant de zèle et de capacité, qu'en 1819 il fut admis comme associé gérant avec la signature sociale. En 1825, il se retira pour fonder à Paris une maison de banque en son propre nom. Quelques années plus tard, il était nommé juge au tribunal de commerce. En même temps il se rendait acquéreur d'une raffinerie de sucre établie à Saint-Denis, et qu'il transforma en un établissement d'épuration d'huile. Ami de Casimir Périer, il s'était jeté avec lui dans le grand courant d'opposition libérale qui emporta les Bourbons. Devenu l'une des notabilités financières et industrielles du temps, il avait sa place naturellement marquée dans le gouvernement de Juillet. Il fut, en effet, dès le lendemain de la Révolution, nommé membre du conseil municipal provisoire de Paris. On était alors préoccupé des éventualités d'une guerre européenne, et Gisquet fut chargé par le ministre de la guerre d'aller négocier à Londres un achat de fusils. Après une série de difficultés, il conclut en effet un marché qui fut ratifié par le gouvernement français, mais qui lui attira à lui-même une infinité de désagréments. Il lui arriva, sans comparaison aucune, ce qui était arrivé à Beaumarchais dans une circonstance analogue : cette malheureuse affaire de fusils fut le cauchemar de sa vie, et il se vit accusé avec persistance de concussion par les journaux de l'opposition et une partie du public. Les *fusils Gisquet* devinrent fameux et donnèrent lieu aux polémiques les plus passionnées. Il ne nous appartient pas de juger ce procès, soit dans un sens, soit dans un autre, et nous ne rappelons ces faits que parce qu'il serait impossible de les omettre ici.

Gisquet, néanmoins, fut nommé préfet de police à la fin de 1831. Son administration fut marquée par des services réels sous le rapport de l'hygiène et de la salubrité publiques, et il montra un courage vraiment exceptionnel pendant le choléra de 1832. Mais, sous d'autres rapports, il se rendit fort impopulaire par des mesures qui souvent étaient tout à fait criantes. C'est ainsi qu'après l'insurrection de juin 1832, il prit un arrêté pour enjoindre aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, directeurs d'hôpitaux et de maisons de santé, de déclarer, dans les vingt-quatre heures, à la préfecture de police, les noms de tous les blessés qui étaient venus réclamer leur secours. Cet acte inouï souleva dans tout le corps médical, dans la presse et dans le public une indignation légitime et une réprobation bien méritée. Il va sans dire que pas une déclaration ne fut faite, et que Gisquet resta avec l'odieux de sa triste ordonnance.

A l'avénement du ministère Molé (1836), il donna sa démission et fut nommé, l'année suivante, commandeur de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat en service extraordinaire. Un peu plus tard, l'arrondissement de Saint-Denis le choisit pour député. Il prit une attitude hostile au ministère, spécialement sur la question des fonds secrets, que nul ne connaissait mieux que lui, et dont il demandait la réduction de 4 millions à 2,400 fr., somme qu'il assurait n'avoir jamais été dépassée.

En 1838, les malheureux fusils revinrent sur l'eau. Le *Messager* s'étant fait l'écho des accusations contre l'ex-préfet de police, fut poursuivi par celui-ci, mais condamné seulement à *un franc* d'amende. Suivant les lois sur la diffamation, il ne pouvait être acquitté; mais cette sentence, rendue sur le réquisitoire de Plougoulm, avocat du roi, n'en était pas moins, par le chiffre dérisoire de l'amende, une espèce de flétrissure infligée à Gisquet. Le lendemain il fut destitué de son titre de conseiller d'Etat.

Se regardant dès lors comme en butte aux rancunes du pouvoir, il rentra dans la vie privée et reprit ses occupations industrielles. Peu de temps après, il partit pour un voyage en Egypte, dont il a publié la relation en 1844, sous ce titre : l'*Egypte, les Turcs et les Arabes* (2 vol. in-8°). Une chose assez piquante, c'est que ce terrible préfet, si universellement détesté pour sa rudesse, ses mesures draconiennes et son despotisme, était, au fond, d'humeur joviale, chansonnier à ses heures, et qu'il se fit recevoir membre du Caveau. Souvent même le banquet d'été de la joyeuse académie avait lieu dans sa maison, à Saint-Denis, et peut-être bien que l'excellence de ses vins ne contribuait pas médiocrement au succès de ses chansons.

Il a laissé des *Mémoires*, dont on lui a contesté la paternité, mais qui sont réellement de lui. Ils ont été seulement revus et corrigés par Horace Raison. Outre une contrefaçon belge, il en existe deux éditions (1840, 4 vol. in-8°; 1856, 2 vol.).

GISSI, ville d'Italie, prov. de Chieti, 15 kilom. S.-O. d'Ilvasto, près de la rivière Sinello; 4,284 hab.

GÎT, troisième personne du présent de l'indicatif du v. Gésir.

Gît-le-Cœur (RUE), nom sous lequel, par suite d'une corruption orthographique, est encore désignée aujourd'hui une rue historique de l'ancien Paris. Commençant au quai des Grands-Augustins, cette rue finit rue Saint-André-des-Arts. Elle est fort ancienne et désignée dans des titres de Saint-Germain-des-Prés, au XIVe siècle, sous les noms de *Gilles Queux*, puis de *Gui-le-Queux*. *Queux*, on le sait, signifiait en vieux français *cuisinier*, et tout porte à croire que le maître queux de la table royale aura donné son nom à la rue en y faisant construire un hôtel. Cependant, Sauval, dans son livre des *Antiquités de Paris*, cite un acte daté de 1397, dans lequel la rue *Gui-le-Queux* est dénommée *Gui-le-Comte*. Piganiol de la Force veut que la rue ait pris définitivement le nom de *Gît-le-Cœur* par suite du séjour qu'y aurait fait un sieur Gilles Cœur, descendant, suivant lui, de l'illustre argentier de Charles VII.

Nous trouvons dans les *Essais historiques* de Sainte-Foix des détails curieux qui se rattachent à cette rue : « Au bout de la rue Gilles-Cœur, dit-il, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue du Hurepoix, François Ier fit bâtir un petit palais qui communiquait avec un hôtel habité par la duchesse d'Etampes dans la rue de l'Hirondelle. » Sauval, dans son livre cité plus haut, parle également du *Palais d'amour*. C'est le nom historique de la célèbre demeure.

GÎTAGE s. m. (jî-ta-je). Techn. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage : *Le* GÎTAGE *étant en réalité un simple brossage, on emploie, pour l'effectuer, tantôt de petits chardons très-flexibles, qu'on appelle* turlupins, *tantôt des chardons ordinaires, mais en partie usés.* (Maigne.)

GITANELLA s. f. (ji-ta-nèl-la — dim. espag. de *gitana*). Petite gitana : *On voit en elle le spectre d'une de ces ravissantes* GITANELLAS, *que Michel Cervantes ne dédaigna pas de chanter.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi GITANELLE et GITANILLE.

GITANELLO, s. m. (ji-ta-nèl-lo — dim. espagn. de *gitano*). Petit gitano : *Ce ne fut qu'au grand jour que l'on vint me relayer; le* GITANELLO *n'était pas rentré.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi GITANILLO.

GITANO, fém. **GITANA** s. (ji-ta-no, ji-ta-na — mot espagn.). Ethnogr. Nom espagnol des bohémiens.

GÎTE s. m. (ji-te — rad. *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche habituellement; domicile : *N'avoir pas de* GÎTE. *Quitter son* GÎTE. *Rentrer dans son* GÎTE.

> Un mort s'en allait tristement
> S'emparer de son dernier *gîte*.
> LA FONTAINE.

‖ Logement où l'on passe la nuit, asile ou auberge : *Arriver au* GÎTE *avant la nuit. Demander un* GÎTE. *Combien le cœur rit quand on approche du* GÎTE! (J.-J. Rouss.) *Ne demandez pas son nom à qui vous demande un* GÎTE. (V. Hugo.)

> Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut,
> Bon souper, bon *gîte* et le reste?
> LA FONTAINE.

— Par anal. Lieu où le lièvre se cache pour dormir : *Le lièvre est rencontré souvent à cinq lieues de son* GÎTE. (J. Janin.)

> Un lièvre en son *gîte* songeait,
> Car que faire en un *gîte* à moins que l'on ne songe?
> LA FONTAINE.

— Législ. anc. Droit perçu par les rois de France pour s'indemniser de leurs frais de voyage, de passage et de séjour. ‖ *Gîte et geôlage*, Droit perçu par les geôliers sur les prisonniers qu'ils gardaient. ‖ *Gîte aux chiens*, Droit que payaient les vassaux pour se dispenser de nourrir les chiens du seigneur.

— Anc. administr. *Gîtes d'etapes*, Etapes militaires.